

Institut
d'Etudes et de Recherches
Interethniques et Interculturelles

Nice, le 29 Juillet 1980

Le Directeur

**LES ASPECTS CULTURELS DES TRANSFERTS
DE TECHNOLOGIE**

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE
SECTION LETTRES
100, Bd Herriot
06200 NICE

La nécessité de tenir compte des traits culturels dans les processus de transfert de technologie n'est pas communément ni facilement acceptée. Comme il est habituel, lorsqu'on traite de cultures, on se heurte à deux sortes de réticences ou d'oppositions :

- tantôt on n'admet l'intérêt de recourir à l'ordre anthropologique que lorsque l'échec technologique est patent et irrémédiable (c'est le cas fréquent des tentatives d'innovation dans les aires rurales du Tiers Monde).

- tantôt on reproche à l'anthropologie de masquer les conditions réelles - qui sont économiques et politiques - des inégalités internationales.

Dans un tel débat, rien ne peut être tenu pour acquis. Tout au plus, peut-on éviter de retourner en arrière, dans son développement qu'on peut en gros schématiser en trois phases :

1. On a commencé par imputer à des traits psychologiques constitués du fait de modes spécifiques de socialisation les raisons des inégalités de performance économique. Ce sont les fameux travaux américains sur "L'achievement motivation" dans les années 50. (Mac Clelland).

Dans cette perspective, solidaire du fonctionnalisme, le transfert, pour réussir, doit correspondre aux besoins et, aux motivations des communautés.

C. 7658
B.9

Elle a communément échoué, parce qu'elle négligeait le fait que les transferts, avant de correspondre à des besoins psychologiques, s'effectuent dans le cadre de structures socio-anthropologiques qu'ils bouleversent souvent de façon complètement désordonnée. (Le moteur urbanise le paysan plus fréquemment qu'il ne le modernise).

2. On a donc essayé de resituer les transferts dans le cadre de structures, et, à l'écoute des courants anthropologiques des années 60, on a pu mettre l'accent sur le fait que celles-ci sont d'abord d'ordre cognitif.

C'est alors qu'on a valorisé les savoirs traditionnels (pharmacopie, techniques artisanales, etc...) sur lesquels on a tenté de greffer les pratiques nouvelles.

Mais l'échelle fine de l'acte cognitif et l'échelle massive de l'innovation technique sont en décalage profond. Les "Greffes" technologiques ont rarement trouvé leurs champs et leurs rythmes adéquats en dehors d'expériences pilotes d'ampleur et d'audience limités.

3. C'est aussi qu'elles demeurent fondées sur des présupposés "psychologistes". Or, les transferts renvoient moins aux spécificités des cultures qu'à la dialectique de leurs rapports inégaux.

Certains travaux récents (Chombard de Lauwe pour le compte de l'UNESCO) rapportent l'acceptation, la transposition, la réinterprétation, le rejet aux réactions de groupe sociaux dominés à l'égard de modèles et de pouvoirs dominants. La greffe, comme synthèse vivante de l'ancien et du nouveau, ne peut prendre que par l'effet d'une mobilisation de l'identité collective.

Michel ORIOL